

Québec, le 21 septembre 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Je désire mettre à jour l'information relative à la position du ministère de la Culture et des Communications quant à la décision de non-admissibilité de l'organisme Biophare lors de la récente ouverture du Programme d'aide au fonctionnement des institutions muséales (PAFIM), dont il est question dans cette deuxième pétition déposée par le député de Richelieu, M. Sylvain Rochon, le 1^{er} juin 2016.

Je tiens à vous informer que le 4 août 2016, je me suis rendu au Biophare. Au cours de cette visite, j'ai pu apprécier le dynamisme dont fait preuve l'institution et discuter avec les représentants de l'organisme des dispositions qui permettraient d'améliorer son dossier lors du prochain exercice d'ouverture du PAFIM. Entretemps, le Biophare conserve son statut de reconnaissance et demeure admissible aux autres programmes du Ministère.

En terminant, permettez-moi de rappeler que la qualification de six nouvelles institutions et le lancement de deux nouveaux appels de projets s'inscrivent au cœur d'une stratégie visant à contribuer à la consolidation du réseau muséal québécois, dans le contexte de l'évolution des modes de consommation et de l'essor des technologies numériques.

... 2

Je vous remercie de votre attention et vous prie d'agréer, cher collègue,
l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



LUC FORTIN

N/Réf. : 27242